

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 5 novembre 2013 fixant la liste des candidats admis en qualité d'élève à l'École nationale supérieure de sécurité sociale en 2013 (53^e promotion)

NOR : AFSS1330772A

La ministre des affaires sociales et de la santé et le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt,

Vu l'article R. 123-28 du code de la sécurité sociale;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2005 relatif à la nature des épreuves, à l'organisation et à la discipline des concours d'entrée à l'École nationale supérieure de sécurité sociale;

Vu l'arrêté du 17 juillet 2012 portant ouverture de deux concours d'entrée à l'École nationale supérieure de sécurité sociale pour 2013 (53^e promotion) et fixant le nombre de places offertes;

Vu l'arrêté du 17 mai 2013 portant nomination des membres du jury des concours d'entrée à l'École nationale supérieure de sécurité sociale pour l'année 2013 (53^e promotion);

Vu la délibération du jury des concours d'entrée en date du 27 septembre 2013,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Les candidats dont les noms suivent, par ordre de mérite, sont admis en qualité d'élève à la suite des épreuves du concours interne d'entrée à l'École nationale supérieure de sécurité sociale en 2013:

- 1^{re} Mme Moore (Nathalie).
- 2^e Mme Schmitt (Agathe).
- 3^e M. Kouroughli (Lyesse).
- 4^e Mme Tachet (Suzanne).
- 5^e M. Blardone (Laurent).
- 6^e Mme Gay (Véronique).
- 7^e M. Bordry (Benoit).
- 8^e M. Marie (Jean-Charles).
- 9^e Mme Villechenoux (Nadine).
- 10^e Mme Martin (Céline).
- 11^e Mme Alves Dos Santos (Siham).
- 12^e M. Hezzam (Mohamed).
- 12^e Mme Pallec (Brigitte).
- 14^e Mme Casassus (Aude).
- 15^e M. Ergand (Pierre).
- 16^e Mme Sterdyniak (Pauline).
- 17^e M. Mokhtari (Louis).
- 18^e M. Fau (Rémi).
- 19^e M. Moncourtois (Guillaume).
- 20^e M. Barbu (Guillaume).
- 20^e Mme Lhomet (Cécile).
- 22^e M. Bonat (Dieudonné).
- 23^e Mme Hernandez (Jasmine).

- 24^e M. Roux (Olivier).
- 25^e M. Rault (Pierre).
- 26^e M. Cabon (Sébastien).
- 27^e M. Abello (Philippe).
- 28^e Mme Sarfati (Sophie).
- 29^e Mme Boinot (Albane).

Article 2

Les candidats dont les noms suivent, par ordre de mérite, sont admis en qualité d'élève à la suite des épreuves du concours externe d'entrée à l'École nationale supérieure de sécurité sociale en 2013 :

- 1^{re} Mme Rieu (Amélie).
- 2^e Mme Roulx Laty (Marie).
- 3^e M. Bornia (Laurent).
- 4^e Mme Gendreau (Hélène).
- 5^e M. Dyèvre (Alexis).
- 6^e Mme Seene (Géraldine).
- 7^e Mme Aouab (Jehanne).
- 8^e Mme Ducher (Alice).
- 8^e M. Brigaud (Frédéric).
- 10^e Mme Audubey (Mélissa).
- 11^e Mme Vigier (Lucie).
- 12^e Mme Jaulent (Margaux).
- 12^e M. Gaillard (Pierre).
- 14^e Mme Carle (Émilie).
- 15^e M. Dib (François).
- 16^e Mme Camoin (Emmanuelle).
- 17^e Mme Pitollat (Solène).
- 17^e M. Delaire (Thibault).
- 17^e M. Magnard (Hugo).
- 20^e Mme Narang (Claire).
- 21^e Mme Stackler (Hélène).
- 22^e Mme Pentier (Patricia).
- 23^e Mme Germaine (Pauline).
- 23^e Mme Rodriguez (Samia).
- 25^e Mme Raimbault (Léa).
- 26^e M. Nicolle (Vincent).
- 26^e Mme Le Dantec (Charlaine).
- 28^e M. Posteau (Rémy).
- 29^e Mme Minker (Alizée).

Liste complémentaire

- 30^e Mme Bos (Sophie).
- 31^e Mme Daouadji (Elsa).
- 32^e Mme Sire (Pauline).
- 33^e Mme Hemery (Elsa).
- 34^e M. Ghezzi (Rémi).
- 35^e M. Lapeyre (Thibault).
- 36^e M. Muteba (Dieudonné).
- 37^e M. Maniglier (Benoît).
- 38^e M. Lasnier (Rémi).

- 39^e M. Gatti (Nicolas).
- 40^e M. Uro (Florent).
- 41^e M. Hartenstein (Philippe).
- 42^e M. Mercier (Michaël).
- 43^e M. Lefaiivre (Yannick).
- 44^e M. Gardan (Alexis).
- 45^e Mme Resseguier (Laure).

Article 3

L'admission à l'École nationale supérieure de sécurité sociale est subordonnée aux résultats des examens médicaux prévus à l'article 21 de l'arrêté du 12 novembre 1997 et à la production, dans un délai de quinze jours après la notification de leur succès, des pièces constituant le dossier administratif mentionnées dans l'arrêté du 17 juillet 2012 portant ouverture des concours d'entrée à l'École nationale supérieure de sécurité sociale.

Article 4

Le directeur de l'École nationale supérieure de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 5 novembre 2013.

Pour la ministre des affaires sociales
et de la santé et par délégation :
Le chef de service,
adjoint au directeur de la sécurité sociale,
F. GODINEAU

Pour le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire
et de la forêt et par délégation :
Le sous-directeur du travail
et de la protection sociale,
E. TISON